

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'école Saint-Dominique, la mission de l'école est de favoriser la réussite et le bien-être de tous les élèves de l'école. Ainsi, nous voulons assurer un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, il est important que les élèves signalent la situation aux adultes et sachent que ces situations seront gérées efficacement et dans les meilleurs délais possibles.

La violence verbale ou physique, de même que l'intimidation, sont des comportements inacceptables dans notre milieu. Toute personne a l'obligation de déclarer lorsque des actes de violence ou d'intimidation sont commis. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

De cette façon, nous pourrions demeurer une école accueillante et inspirante qui prône les valeurs du respect, d'engagement et de collaboration.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse du sondage QSVE-BE mené auprès des élèves et du personnel en 2024-2025, les élèves et les adultes rapportent dans l'ensemble un climat positif où la majorité se sent bien et en sécurité à l'école. Les règles de vie sont généralement bien comprises par les élèves et les adultes interviennent lorsque sollicités.

Toutefois, plusieurs élèves observent régulièrement des situations de violence, et une part importante des élèves plus âgés et des adultes considère que cela représente un enjeu. Certains lieux et moments, comme la cour d'école, le service de garde, les vestiaires, corridors et le transport scolaire, sont perçus comme plus à risque.

Un écart est aussi observé entre la perception des élèves et celle des adultes quant à la clarté des règles.

Priorités

1. **Renforcement de la surveillance active** : Augmenter le nombre de surveillants et la visibilité des adultes dans la cour en ciblant les angles morts. Implantation d'un guide de surveillance active pour tous et accompagnement sur la cour pour soutenir les compétences du personnel.
2. **Faire la promotion des comportements prosociaux** : Prévoir l'enseignement explicite des comportements attendus. Ajouter de l'affichage stratégique dans l'école afin de sensibiliser les élèves.
3. **Développement des compétences socio-émotionnelles** : Poursuivre l'enseignement des habiletés relationnelles et de gestion des émotions à travers des ateliers d'apprentissage socio-émotionnel.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

1. Trouve-tout : une communication mensuelle destinée aux parents afin de leur communiquer des informations et des consignes importantes.
2. Communication des événements comportementaux sur Clic-école.
3. Activités impliquant les parents
4. Suivis ponctuels par courriel, téléphone ou en personne.
5. Rencontre de plans d'action, plans d'intervention (PI) et plans de services individualisés intersectoriels (PSII)
6. Publications de messages de prévention sur la page Facebook de l'école.



Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Règles de vie claires et connues de tous (élèves et parents) ;
- Surveillance accrue des élèves, surtout à l'extérieur sur la cour de l'école ;
- Activités éducatives et formations pour sensibiliser les élèves ;
- Interventions favorisant le respect, l'inclusion et le climat positif ;
- Modélisation et renforcement positif des bons comportements ;
- Collaboration avec les parents et les partenaires de l'école.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solutions.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Les élèves témoins sont encouragés à demander de l'aide et à signaler la situation;
- Le personnel intervient rapidement pour faire cesser les gestes et sécuriser les élèves;
- Les faits sont recueillis et consignés, puis transmis aux personnes responsables;
- Les élèves impliqués sont pris en charge rapidement et rencontrés au besoin.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Analyse approfondie de la situation et communication avec les parents;
- Mise en place de mesures de soutien pour les élèves concernés;
- Application de conséquences éducatives ou disciplinaires selon la situation;
- Suivis réguliers auprès des élèves et des personnes ayant signalé la situation ou étant impliqués dans la situation;
- Au besoin, collaboration avec des ressources externes (ex. DPJ).

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Contacter l'enseignant de l'élève (par courriel, par téléphone ou en personne);
- S'adresser à tout membre du personnel de l'école en qui l'élève a confiance;
- Informer la direction de l'école (par courriel, par téléphone ou en personne).

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

- Compléter un [formulaire de plainte](#).
- S'adresser aux Services du transport au poste 52101;
- Dénoncer de manière anonyme et confidentielle au poste 27739 (ASSEZ)

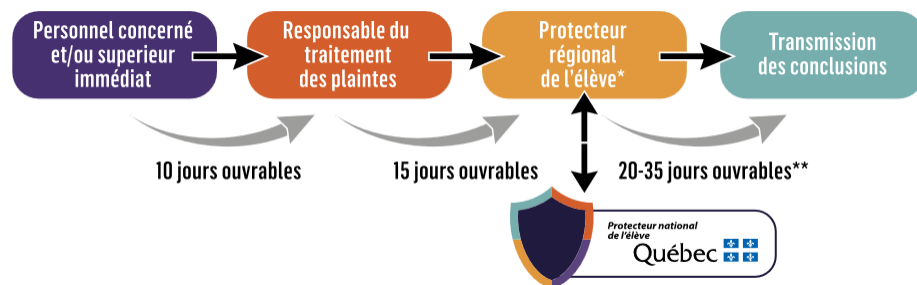
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 10 juin 2026

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Améliorer le climat scolaire et le sentiment de sécurité;
- Revoir et clarifier les règles de vie pour les rendre mieux comprises et appliquées;
- Harmoniser les interventions et la communication entre les intervenants;
- Développer les habiletés sociales des élèves;
- Mieux encadrer les comportements, notamment lors des récréations et des déplacements.

Ces priorités montrent une volonté de prévenir les problématiques en agissant sur les règles, les pratiques et les habiletés des élèves. Elles contribuent à créer un climat scolaire plus sécurisant, cohérent et favorable au bien-être de tous.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Révision et diffusion du code de vie (signature par les parents);
- Accompagnement du comité climat sain par Éric Morissette;
- Création d'un porte-clé de gestion des conflits;
- Groupes de récréations supervisées et supervision de certains jeux par les plus grands lors des récréations;
- Actions diverses visant le développement des habiletés sociales et du vivre-ensemble:
 - Faire connaître le personnel de l'école à l'ensemble des élèves via une campagne d'affichage et des Kahoot;
 - Promotion des bons comportements via des vidéos impliquant les élèves et des affiches humoristiques;
 - Mise en place d'un langage commun pour l'ensemble de l'équipe-école (Je m'arrête, j'écoute, j'apprends)
 - Expérimentation du programme Hors-piste par des enseignants volontaires. Ce programme vise à prévenir l'anxiété et les troubles d'adaptation chez les jeunes, du préscolaire au postsecondaire. Il favorise le développement des compétences psychosociales (gestion du stress et des émotions, estime de soi, empathie).
 - Formation sur les fonctions exécutives, ce qui permet aux élèves de mieux se gérer, mieux interagir et mieux apprendre, ce qui améliore directement le climat scolaire et la prévention de l'intimidation et de la violence.

Ces actions démontrent un engagement concret à promouvoir des comportements positifs et des habiletés sociales chez les élèves.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Amélioration de la confiance envers les adultes de l'école;
- Meilleure compréhension des comportements attendus;
- Vision plus positive des comportements attendus à la suite de la diffusion des affiches humoristiques et des vidéos des élèves;
- Meilleure compréhension et appropriation du code de vie par les élèves
- Amélioration progressive du climat scolaire :
 - Meilleure gestion des conflits chez certains élèves;
 - Développement des habiletés sociales et émotionnelles chez certains élèves;
 - Adoption d'un langage commun favorisant la cohérence des interventions.
- Climat de récréation plus positif;
- Renforcement du sentiment d'appartenance à l'école.

Dans l'ensemble, ces actions ont contribué à instaurer un climat scolaire plus positif, sécurisant et cohérent, en favorisant le développement des habiletés sociales et le sentiment d'appartenance des élèves.